



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17^e séance du mardi 25 mars 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Sevgi Koyuncu : « *Que fait l'Administration communale pour protéger la santé et la personnalité de son personnel* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité envoie un courrier explicatif à l'ensemble de ses employées et employés afin de les informer de leurs droits, des services à leur disposition et des mesures de protection dont ils bénéficient, et garantisse une dotation adéquate de la Cellule ARC »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :